

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 81

présenté par

M. Taché de la Pagerie, M. Blairy, Mme Bordes, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Hamelet,
Mme Loir, Mme Martinez et Mme Alexandra Masson

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« visant à interdire la corrida : un dernier pas pour le taureau, un grand pas en arrière pour
l'humanité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette réécriture du titre correspond beaucoup mieux à l'objectif et aux conséquences de cette PPL.
L'interdiction de la corrida signifierait la fin de la race des taureaux de combat et un pas en arrière
pour l'humanité en raison de la perte d'une culture enracinée et des valeurs qu'elle promeut.